



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

N°2022- 053

DON PAROISSE DE LA GRAVE

Séance du : 30 août 2022
Date de convocation : 24 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente août, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel PIQUEMAL, Roland JACOB, Sylvie MATHON, Stéphane FERRIER, Per ONOL LANG, Anthony SIONNET

Pouvoir de : Nathalie FERRIER à Stéphane FERRIER, Alain FAUST à Philippe SIONNET

Absent : Nathalie FERRIER, Alain FAUST

Secrétaire de séance élu : Stéphane FERRIER

OBJET : DON PAROISSE DE LA GRAVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le don de la paroisse de La Grave, à savoir 1 859.48 €.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2242-1, L 2542-26, L 2541-12 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le don de la paroisse de La Grave, d'un montant de 1 859,48 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous documents et actes y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Stéphane FERRIER

